

SMCTOM DE NONTRON

2026/0022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 70 - Présents : 53- Votants : 52- Nombre de voix :83

L'an deux mil vingt six

Le 30 juin 2026 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à La salle des fêtes de Saint Front la Rivière sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 25/06/2026.

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, SUDRET Romain, COULOUMY Romain, MERLE Bernard, MEYLEU Philippe, COLINEAUX Jean-Luc, BELLAIR Didier, PUYBAREAU Francis, MILLARET François, COUTURIER Daniel, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, TOMASI David, REPOILA Mickaël, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, GIGNOUX Pascal, FARGEAS Vincent, FOURNIER Jim, MANTOVAN Lionel, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, MICHELET Thierry, BRANCHI Fernand, LAURENT Christophe, MAGIN Jean-Pierre, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, JULHES Max, LAGARDE Jean-François, BRETON Yves, D'AREXY David, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames CLAUZURE Marianna, LIORIT Karine, DESGRANGES Nolwenn, DESCHAMPS Véronique, GAILLARD Sandrine, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, BOURDEAU Liliane, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, FOSSECAVE Estelle, PEYRONNET Aurélie.

Suppléants remplaçants titulaires : Messieurs JEAN Thierry, BOUSSARIE Thierry (titulaire présent), FOURNET Philippe.

Suppléantes remplaçantes titulaires : Mesdames DUVERNEUIL Corinne, SURAND Corinne, RIEU Véronique.

Étaient absents excusés : Messieurs BILLAU Olivier, LECHARPENTIER Vincent, MICHALAK Christian, PEYPELUT Jean-Louis, BETEAU Vincent, DIONNEAU Maxime, GERAUD Fabien.

Était absente excusée : Mesdames ROUSSEL Brigitte, BEZAMAT Laura, BREJASSOU Laura.

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier.

Objet : Délibération d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Après avoir entendu le rapport de monsieur le Président,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que :
Pour les communes de plus de 3.500 habitants ou un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité Syndical décide de procéder au vote à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des membres devant composer la CAO.

Il n'a pas été procédé au vote à scrutin secret suite à une décision à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

Suite au dépouillement, les résultats sont les suivants :

1°) Membres titulaires :

Messieurs BELLAIR Didier, FAYE Jean-Jacques, FOURNIER Jim, PEYROU Alain
Madame PEYRONNET Aurélie,

2°) Membres suppléants :

Messieurs GACHON Didier, GIGNOUX Pascal, MICHELET Thierry, PUYBAREAU Francis
Madame DESCHAMPS Véronique.

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

1°) Membres titulaires :

Messieurs BELLAIR Didier, FAYE Jean-Jacques, FOURNIER Jim, PEYROU Alain
Madame PEYRONNET Aurélie,

2°) Membres suppléants :

Messieurs GACHON Didier, GIGNOUX Pascal, MICHELET Thierry, PUYBAREAU Francis
Madame DESCHAMPS Véronique.

FOLIO 33

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ♦ charge Monsieur Le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches résultant de cette décision.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Fargeas", written over a horizontal line.